

SECTION EUROPÉENNE DE LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

LYCÉE GEORGES CLEMENCEAU
85111 CHANTONNAY

Informations pratiques

Du 01/9/2025 au 30/6/2028

- en centre : indéfinie heures
- en entreprise : indéfinie heures
- Temps plein
- Cours de jour

Formation entièrement présentielle

Réunions d'information collective

Non renseigné

Portes ouvertes

Non renseigné

Inscriptions

Ouvert

Pré-requis

Niveau d'entrée : Sans niveau spécifique

Financements possibles

• État

Lycée Georges Clemenceau

Place de la République BP 49
85111 Chantonnay
02-51-94-30-21
ce.0850006v@ac-nantes.fr
<http://0850006v.e-lyco.fr>

Statut: Public

Lieu de la formation

Lycée Georges Clemenceau
Place de la République BP 49 85111
Chantonnay
02-51-94-30-21

ce.0850006v@ac-nantes.fr

La formation

Objectif Général

Certification

Objectifs

Les sections européennes visent un niveau proche du bilinguisme notamment grâce à l'enseignement en langue étrangère d'une ou plusieurs disciplines non linguistiques, assorti d'une connaissance approfondie de la culture des pays étrangers (échanges, partenariats, étude de la civilisation et de la culture). Les sections européennes existent en allemand, anglais, espagnol, italien, portugais, russe dans les formations générales, technologiques et professionnelles. A partir de la classe de 2nde, une ou plusieurs disciplines non linguistiques (histoire-géo, sciences de la vie et de la terre, mathématiques...) sont enseignées dans la langue étrangère de la section. L'indication "section européenne" avec mention de la langue concernée, est portée sur les diplômes du baccalauréat général, technologique ou professionnel. Au lycée général et technologique, les sections européennes peuvent exister dans 7 langues (allemand, anglais, espagnol, italien, néerlandais, portugais et russe) et visent un niveau proche du bilinguisme. Aucune condition particulière n'est requise pour l'admission dans ces sections hormis une aptitude et une motivation pour l'apprentissage des langues. Ces sections proposent : un horaire d'enseignement linguistique renforcé dans la langue vivante étrangère de la section ; l'enseignement (1 h hebdomadaire minimum), dans la langue de la section, d'une partie du programme d'une ou plusieurs disciplines non linguistiques (DNL), la DNL pouvant être un enseignement commun ou de spécialité ; des activités culturelles et d'échanges internationaux dans le cadre du projet d'établissement. Une scolarité en section européenne permet l'obtention de l'indication « section européenne » suivie de la désignation de la langue sur le diplôme du baccalauréat. Pour cela, l'élève doit obligatoirement avoir suivi les enseignements propres à ces sections en classe de 1re et terminale. Il y a cependant de nombreux lycées qui les proposent dès la classe de seconde. L'élève doit également se présenter aux épreuves spécifiques de la section et satisfaire aux conditions suivantes : avoir obtenu au moins 12 sur 20 à l'épreuve de contrôle continu de la langue vivante de la section ; avoir obtenu au moins 10 sur 20 à l'épreuve spécifique de contrôle continu de la ou des DNL (constitué à 20 % d'une note de scolarité dans la section en terminale, attribuée par les professeurs de langue et de(s) DNL, et à 80 % d'une interrogation orale dans la langue de la section en terminale). La note finale est prise en compte comme enseignement optionnel. A savoir : la possibilité de suivre une ou plusieurs DNL enseignées dans une langue vivante étrangère ou régionale, hors du dispositif des sections européennes est désormais possible et reconnue sur le diplôme du baccalauréat général et technologique.

Résultats attendus

[voir la fiche sur le site de l'ONISEP](#)

Niveau d'entrée

Sans niveau spécifique

Organisation pédagogique

- > Modalité d'enseignement :
 - Formation entièrement présentielles

En savoir plus

Source : Onisep traitée par le Cariforef - 243477 - Code établissement : 39435

CHOISIR MON MÉTIER, BONJOUR

Et vous êtes déjà **sur la bonne voix !**

La plateforme téléphonique d'information
sur la formation professionnelle et l'apprentissage
en Pays de la Loire.



**Des chargé.e.s
d'information
à votre écoute**

0 800 200 303

Service & appel
gratuits

